



FORUM D'EXPERTS SUR LES POLITIQUES

Du 15 au 17 juin et le 22 juin 2009

Pavillon Bytown, 111, promenade Sussex, Ottawa (Ontario)

Dans la phase II – Analyse politique, la Commission ciblera les questions de politiques 14 et 17 soulevées dans le cadre de son mandat.

14. Ces transactions commerciales et financières [de M. Mulroney et de M. Schreiber] seraient-elles aujourd'hui assujetties à des règles ou lignes directrices en matière d'éthique? Ces règles ou lignes directrices sont-elles suffisantes, ou les activités des représentants politiques menées à la fin ou après la fin de leur mandat devraient-elles être régies par de nouvelles règles ou lignes directrices?

17. Est-ce que le Bureau du Conseil privé aurait dû adopter une procédure différente [traitement de la correspondance] dans ce cas particulier?

GROUPES D'EXPERTS A ET B : EXPERTS UNIVERSITAIRES ET EXPERTS DES PARTIES

La Commission a invité six experts à venir discuter des questions de politique soulevées dans son mandat. Les six experts seront invités à se pencher sur les questions ci-dessous.

Questions sur les règles d'éthique

A. Questions générales

Quel est le but ultime des règles d'éthique? Servent-elles à façonner le comportement, à communiquer publiquement une adhésion à des valeurs, ou à quelque chose de complètement différent? Avez-vous une idée de quelle façon structurer les règles d'éthique afin d'assurer une responsabilisation, sans imposer cependant des limites qui ont pour effet de décourager les personnes compétentes d'accepter une charge publique? Croyez-vous que les règles d'éthique rehaussent le degré d'éthique, ou est-ce que la « culture » politique est l'ingrédient le plus important en ce qui a trait au comportement éthique? Comment peut-on créer une « culture » politique éthique?

Avez-vous une idée de quelle façon structurer les règles d'éthique afin d'assurer une responsabilisation, sans imposer cependant des limites qui ont pour effet de décourager les personnes compétentes d'accepter une charge publique? Quelles sont les autres répercussions négatives qui peuvent découler de la réglementation du comportement éthique?

B. Questions précises

Croyez-vous que le concept de « conflit d'intérêts » contenu dans la loi fédérale soit adéquat? Selon vous, est-ce que la distinction entre un conflit d'intérêts réel et un conflit d'intérêts possible ou apparent a une influence notable sur la portée de la réglementation sur les conflits d'intérêts?

Croyez-vous que les règles d'éthique qui régissent *actuellement* les relations d'affaires et financières entre un premier ministre ou un membre du parlement en poste et un tiers soient adéquates? Sinon, comment pourrait-on les améliorer? Devrait-il y avoir des règles d'éthique ou des lignes directrices supplémentaires en ce qui a trait aux activités des politiciens lorsqu'ils s'apprêtent à quitter leurs fonctions ou lorsqu'ils les ont quittées? Est-ce que les règles actuelles concernant l'après-mandat des politiciens sont appropriées? Devraient-elles avoir une plus grande portée en ce qui a trait au type d'activité d'après-mandat qu'elles régissent? Actuellement, est-ce que les règles touchent aux activités d'anciens fonctionnaires visant non pas les gouvernements canadiens, mais plutôt les gouvernements étrangers et organismes internationaux? Dans quelle mesure croyez-vous que les règles devraient toucher à ce dernier type d'activités?

Est-ce que les systèmes d'application de la loi et les barèmes de pénalités actuels sont suffisants? Est-ce que les divers textes contenant des règles en matière d'éthique et de lobbying (p. ex., *la Loi sur les conflits d'intérêts*, *le Code criminel*, *la Loi sur le Parlement du Canada*, *la Loi sur le lobbying*, etc.) constituent un tout cohérent, ou créent-ils des chevauchements ou des lacunes?

Connaissez-vous des précédents provenant d'autres ressorts qui puissent éclairer la façon dont le Canada pourrait aborder les questions soulevées ci-dessus?

Procédures concernant le traitement de la correspondance du premier ministre

Croyez-vous que les politiques actuelles en ce qui a trait au traitement de la correspondance du premier ministre soient appropriées? Avez-vous des recommandations à faire pour y apporter des améliorations? Avez-vous connaissance d'autres modèles ou de précédents qui pourraient contribuer à améliorer ce système?

Groupe d'experts A : Experts de la Commission Le lundi 15 juin

Président du groupe : M^e Evan Roitenberg, avocat de la Commission

Experts :

Gregory J. Levine, avocat

Paul G. Thomas, PhD., titulaire de la chaire Duff Roblin en études gouvernementales, St. John's College, Université du Manitoba

Lori Turnbull PhD., professeure adjointe en science politique, Université Dalhousie, Halifax, Nouvelle-Écosse

Programme :

9 h 30 à 10 h 50 –	Ouverture de la séance
10 h 50 à 11 h 50 –	Déclarations des parties concernant les questions soulevées par les experts de la Commission
11 h 50 à 13 h 15 –	Pause déjeuner
13 h 15 à 14 h 15 –	Questions posées aux experts de la Commission par les avocats de la Commission
14 h 15 à 15 h 15 –	Questions posées aux experts de la Commission par les parties
15 h 15 à 15 h 30 –	Questions de suivi de la part des avocats de la Commission
15 h 30 à 16 h –	Derniers commentaires ou observations des experts de la Commission

Groupe d'experts B : Experts des parties et autres experts
Le mardi 16 juin

Président : M^e Giuseppe Battista, avocat de la Commission

Experts :

Kathleen Clark, professeure, Washington University à St. Louis
 Ian Greene, professeur, Université York
 Lorne Sossin, professeur, Université de Toronto
 Duff Conacher, expert pour Démocratie en surveillance

Programme :

9 h à 10 h 40 –	Ouverture de la séance
10 h 40 à 10 h 50 –	Pause-santé
10 h 50 à 11 h 30 –	Observations/questions en réponse aux experts des parties et autres experts par les experts de la Commission
11 h 30 à 13 h –	Pause déjeuner
13 h à 14 h –	Questions posées aux experts des parties et autres experts par les avocats de la Commission
14 h à 15 h –	Questions posées aux experts des parties et autres experts par les parties
15 h à 15 h 15 –	Questions de suivi par les parties

15 h 15 à 16 h – Derniers commentaires ou observations par les experts des parties et autres experts

GROUPE D'EXPERTS C : RESPONSABLES DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE LOBBYING

Le mercredi 17 juin

La Commission a invité quatre responsables de la réglementation en matière d'éthique et de lobbying à présenter leur point de vue relativement aux régimes réglementaires touchant l'éthique et le lobbying ainsi qu'aux dimensions pratiques de la mise en œuvre et de l'application des règles d'éthique et de lobbying. Chaque expert présentera un bref aperçu de son rôle et de la législation connexe. La présidente posera ensuite des questions pour stimuler la discussion entre les experts.

Présidente : M^e Nancy Brooks, avocate de la Commission

Experts :

Mary Dawson, C.M., c.r., commissaire fédérale aux conflits d'intérêts et à l'éthique

Paul D. K. Fraser, c.r., commissaire aux conflits d'intérêts de la C.-B.

Lynn Morrison, commissaire à l'intégrité de l'Ontario par intérim

Karen E. Shepherd, commissaire fédérale des lobbyistes par intérim

Programme :

9 h à 11 h –	Ouverture de la séance
11 h à 11 h 15 –	Pause-santé
11 h 15 à 11 h 45 –	Observations/questions en réponse aux responsables en matière d'éthique et de lobbying par les experts de la Commission
11 h 45 à 12 h 15 –	Questions posées aux responsables en matière d'éthique et de lobbying par les avocats de la Commission
12 h 15 à 12 h 45 –	Questions posées aux responsables en matière d'éthique et de lobbying par les parties
12 h 45 à 13 h –	Derniers commentaires ou observations par les responsables en matière d'éthique et de lobbying

**Groupe d'experts D : Anciens titulaires de postes de hauts fonctionnaires et anciens
représentants politiques**
Le lundi le 22 juin

En réunissant ce groupe d'experts, la Commission souhaite obtenir l'opinion d'anciens éminents titulaires de charge publique et politiciens dans l'espoir d'obtenir leurs vues sur l'environnement économique, politique et culturel dans lequel les représentants officiels en voie de transition vers la vie privée travaillent vraiment, de même que sur les attentes qui pourraient faire raisonnablement partie des règles d'éthique en matière d'emploi d'après-mandat. Les membres du groupe d'experts seront invités à se pencher sur les questions suivantes :

Quel est le but ultime des règles d'éthique? Servent-elles à façonner le comportement, à communiquer publiquement une adhésion à des valeurs, ou à quelque chose de complètement différent? Est-ce que les attentes du public concernant l'éthique des chefs politiques ont changé? Est-ce que ces attentes sont réalistes? Croyez-vous qu'une règle d'éthique améliore l'éthique, ou est-ce que la « culture » est l'ingrédient le plus important en ce qui a trait au comportement éthique? Comment peut-on créer une « culture » éthique?

Avez-vous une idée de quelle façon structurer les règles d'éthique afin d'assurer une responsabilisation, sans imposer cependant des limites qui ont pour effet de décourager les personnes compétentes d'accepter une charge publique? Quelles sont les autres répercussions négatives qui peuvent découler de la réglementation du comportement éthique?

Avez-vous des idées précises quant à la façon dont les règles d'éthique pourraient garantir que l'ancienne charge publique ne soit pas exploitée d'une quelconque manière « indue », tout en permettant aux anciens titulaires de charge publique d'organiser leur vie professionnelle à leur retour à la vie privée? Est-ce que les règles d'éthique devraient s'appliquer aux activités de niveau international d'anciens titulaires de charge publique une fois que ceux-ci ont quitté leurs fonctions officielles?

D'après votre expérience, auriez-vous des recommandations à formuler sur la conception de pratiques efficaces et appropriées en ce qui concerne le traitement de la correspondance adressée à un premier ministre? Plus précisément, avez-vous des réflexions à partager sur la façon de concevoir un système qui permette de déterminer quelle est l'information qui peut et qui devrait être transmise au premier ministre?

Président : M^e Richard Wolson, c. r., avocat principal de la Commission

Experts :

Le très honorable Joseph Clark, C. P.
Mel Cappe, Institut de recherche en politiques publiques
Penny Collenette, Université d'Ottawa
David Mitchell, Forum sur les politiques publiques

Programme :

9 h à 11 h – Ouverture de la séance

11 h à 12 h – Séance de questions
